

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votes pour : 29 Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 juin 2021

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

#### Absents excusés :

Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT, Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michel PIRES, Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD, Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00 Fin de la séance : 19H56 Secrétaire : Michel PIRES

#### **RESSOURCES HUMAINES**

DL.21.043 - Suppression de postes au 1er septembre 2021

### Christian DUMAS expose:

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation et aux besoins des services, il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi
С	Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
С	Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
С	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
С	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100% (20h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	75% (15h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	65% (13h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	60% (12h hebdomadaires)

В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	50% (10h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	35% (7h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	30% (6h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	30% (6h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	30% (6h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	20% (4h hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	12.5% (2h30 hebdomadaires)
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	11.25% (2h15hebdomadaires)

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2021 et après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 juin 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes ci-dessous énoncés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

3 0 JUIN 2021

Le Maire

**Christian DUMAS** 

INGRE, le 3 0 JUIN 2021

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Notification le :

3 0 JUIN 2021

3 0 JUIN 2021

362/236 DL.21.043

## Acte à classer

DL-21-043

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2021-06-30T14-41-20.00 ( MI231041926 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20210630-DL-21-043-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

Suppressions de postes au 1er septembre 2021

Date de décision :

30/06/2021

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1.1. Création de poste et suppression

Acte:

DL.21.043 -RH - Suppression de

Multicanal: Non

postes au 1er septembre.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Accusé de réception Date 30/06/21 à 14:41 Date 30/06/21 à 14:41 Date 30/06/21 à 14:46

Par LE TUMELIN Sylvie
Par LE TUMELIN Sylvie